

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC, vous est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, que lors de la séance ordinaire du Conseil qui aura lieu au 1685, chemin du Chenal-du-Moine à Sainte-Anne-de-Sorel, le **26 août à compter de 19 h 30**, le conseil municipal statuera sur la dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

Déro-2024-03

Propriété située au 1686, chemin du Chenal-du-Moine

L'objet de la demande: lotir un terrain d'usage public ayant une ligne de rue moindre que l'article 26 du règlement de lotissement.

Consiste à permettre un projet de lotissement pour un usage public (tour de communication) ayant une largeur de ligne de rue de 6.3 m au lieu de 15 m, tel que l'article 26 du règlement 437-2009.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure en se présentant à la séance du conseil municipal.

Donné à Sainte-Anne-de-Sorel ce 22 juillet 2024.



Maxime Dauplaise, M.A.P. gma
directeur général et greffier-trésorier